



Enquête 2008

De la mise en œuvre de la Déclaration de Paris
Forum de haut niveau d'Accra sur l'efficacité de l'aide

Note explicative

1

DATE LIMITE POUR LE RETOUR DES REPONSES A L'ENQUETE 2008 DE TELLE SORTE QUE CELLES-CI
PUISSENT SERVIR A INFORMER LES DEBATS DU FORUM DE HAUT NIVEAU D'ACCRA : **31 MARS 2008**

À PROPOS DU PRÉSENT DOCUMENT

■ La présente Note explicative contient quelques informations concernant les questionnaires et les directives sous-tendant l'Enquête 2008 de suivi de la mise en œuvre de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide. Elle fournit aussi des indications sur la façon dont les pays peuvent organiser l'enquête au niveau national, ainsi que sur le rôle des coordinateurs nationaux et des correspondants pour les donateurs. La présente Note explicative s'intègre dans une série comprenant :

1. NOTE EXPLICATIVE — Informations sur l'objet de l'enquête et sa gestion au niveau des pays (présent document).
2. Questionnaire pour les donateurs— Questionnaire à remplir par tous les organismes donateurs apportant directement une aide publique au développement au pays considéré.
3. Questionnaire pour les gouvernements— Questionnaire à remplir par les autorités gouvernementales du pays considéré.
4. Feuille de calcul pays — Tableau Excel à utiliser pour la consolidation des données recueillies dans le cadre de l'enquête.
5. Rapport Pays — Document permettant la formulation de commentaires qualitatifs à propos de l'enquête.
6. Définitions et précisions — Récapitulatif des définitions sous-tendant les questions à l'intention des donateurs et des gouvernements et conseils pour le remplissage des questionnaires.

OBJET DE L'ENQUETE

Du 2 au 4 septembre 2008, des ministres, des responsables d'organismes de développement et des représentants de la société civile du monde entier se rencontreront à Accra, à l'occasion du *Troisième Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide*. Leur objectif commun est de soutenir les pays pauvres et les populations défavorisées dans leur combat contre la pauvreté en rendant l'aide plus transparente, responsable et orientée vers l'obtention de résultats.

Le but du Forum est d'aboutir à un accord sur le *Programme d'action d'Accra* qui définira concrètement les étapes à suivre pour accélérer la mise en œuvre de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide, signée en mars 2005. La Déclaration de Paris a permis d'attirer l'attention sur les principaux écueils à l'efficacité de l'aide, et aussi d'engager des réformes importantes. Cependant, une enquête conduite en 2006 sous l'égide du Groupe de travail sur l'efficacité de l'aide de l'OCDE a clairement démontré qu'un travail conséquent doit encore être fait si nous voulons respecter les engagements pris dans la Déclaration de Paris et optimiser l'efficacité des actions d'aide au développement dans les pays.

Pour préparer le Forum de haut niveau d'Accra, une deuxième enquête sera menée entre le *2 janvier et le 31 mars 2008*. L'enquête 2008 a deux finalités : d'une part, ses résultats seront essentiels pour *évaluer les progrès réalisés*, lors du Forum d'Accra. D'autre part, elle devrait surtout permettre de contribuer à des *améliorations tangibles* dans la façon dont l'aide est apportée à votre pays. En effet, cette enquête mettra en lumière les avancées réelles, les obstacles restant à surmonter et les pistes d'amélioration à suivre pour progresser encore. En d'autres termes, elle facilitera l'identification d'actions spécifiques pour améliorer l'impact de l'aide au développement dans votre pays. En outre, sa conduite sera l'occasion de stimuler le dialogue local, de renforcer le partenariat avec les donateurs et d'améliorer la gestion de l'aide. L'enquête devrait en conséquence contribuer à :

- favoriser un vaste dialogue, au niveau de chaque pays et à l'échelon international, sur les moyens de rendre l'aide plus efficace ;
- susciter une convergence de vues sur les actions spécifiques qui contribuent à la bonne mise en œuvre, au niveau des pays partenaires, du programme d'action arrêté à Paris ;
- fournir une description exacte de la façon dont l'aide est gérée dans les pays qui y participent.

L'enquête permettra d'élaborer deux principaux documents : une *Synthèse des résultats* et des *Chapitres par pays*. La *Synthèse*, issue de la consolidation des résultats des enquêtes pays, décrira les progrès effectués dans les pays participant à l'enquête 2008.

GESTION DE L'ENQUETE AU NIVEAU DES PAYS

Un Coordinateur national, désigné par les autorités nationales dans ce but exprès, assurera la gestion de l'enquête au niveau de chaque pays partenaire. Le cas échéant, il pourra être assisté par un ou plusieurs *Correspondants pour les donateurs* (voir ci-dessous). Les responsabilités du coordinateur national sont les suivantes :

- gérer l'enquête 2008 dans le respect des délais et de manière transparente ;
- veiller à ce que les autorités nationales (y compris les ministères) et les donateurs soient informés de l'enquête 2008 et y prennent part ;
- organiser des réunions de représentants des donateurs, du gouvernement et de la société civile afin de conduire l'enquête 2008 (voir plus loin la section *Principales étapes et échéances*) ;
- aider les donateurs et les représentants du gouvernement à remplir les questionnaires ;
- vérifier la qualité et la cohérence des réponses ;
- transmettre les résultats de l'enquête (le rapport-pays et la feuille de calcul pays) au Secrétariat de l'OCDE pour analyse avant le **31 mars 2008**, dernière limite, à l'adresse hifsurvey@oecd.org.

Correspondant pour les donateurs (Donor Focal Point) — Chaque coordinateur national pourra demander à un donneur, ou un autre organisme, de lui prêter concours et assistance pour la gestion de l'enquête 2008. Le rôle de ce *Correspondant pour les donateurs* sera alors le suivant :

- rassembler les réponses à l'enquête de tous les donateurs en temps voulu ;
- opérer la consolidation des données au moyen de la feuille de calcul pays ;
- communiquer les données recueillies et toutes autres informations pertinentes au coordinateur national afin d'en permettre l'examen lors des diverses réunions organisées par ce dernier dans le cadre de l'enquête 2008 ;
- aider le coordinateur national à mobiliser les ressources financières et humaines requises pour permettre la conduite de l'enquête 2008 dans les délais impartis.

Dans de nombreux pays, il serait logique au le(s) correspondant(s) pour les donateurs soi(en)t le(s) donneur(s) investi(s) d'un rôle de chef de file dans la coordination au niveau local des efforts d'harmonisation ou des initiatives à l'appui de l'efficacité de l'aide.

Organisations de la société civile — Les coordinateurs nationaux sont encouragés à associer les organisations de la société civile aux discussions et réunions organisées dans le cadre de l'enquête 2008. Etant donné qu'elles ne sont pas à l'origine d'apports d'aide publique au développement, ces organisations ne doivent toutefois pas remplir le questionnaire pour les donateurs.

PRINCIPALES ETAPES ET ECHEANCES

Les principales étapes et échéances qui suivent visent à faciliter l'organisation de l'enquête 2008 pour les coordinateurs nationaux. Elles pourront être adaptées à la situation particulière de chaque pays.

1	LANCEMENT DE L'ENQUETE AU NIVEAU INTERNATIONAL	Le 2 janvier, lancement de l'enquête 2008 dans tous les pays ayant entériné la Déclaration de Paris qui se sont portés volontaires pour y participer.
2	LANCEMENT DE L'ENQUETE AU NIVEAU DES PAYS	Avant fin janvier, convocation, par les coordinateurs nationaux, d'une réunion regroupant des représentants des pouvoirs publics, de tous les donateurs et des organisations de la société civile intéressées pour arrêter les modalités de gestion de l'enquête au niveau de chaque pays.
3	ETABLISSEMENT DES REPONSES AUX QUESTIONNAIRES	En février, établissement par les gouvernements et les donateurs de leurs réponses aux questionnaires. Les autorités nationales de chaque pays doivent remplir un seul questionnaire et les donateurs un questionnaire chacun (voir les fiches relatives aux questionnaires pour les donateurs et pour les gouvernements).
4	CONSOLIDATION DES DONNEES	Consolidation, par le correspondant pour les donateurs lorsqu'il en a été désigné un ou par le coordinateur national, des données recueillies auprès des autorités nationales et des donateurs, au moyen de la feuille de calcul pays.
5	EXAMEN DES DONNEES	Avant fin février, organisation, par les coordinateurs nationaux, d'une réunion regroupant des représentants des pouvoirs publics et des donateurs pour examiner les données récapitulées dans la feuille de calcul pays. Vérification collective, sous la supervision des coordinateurs nationaux, de la qualité, de l'exactitude et de la cohérence des informations fournies.
6	APPRECIATION QUALITATIVE	Elaboration, sous la supervision des coordinateurs nationaux, des appréciations qualitatives, c'est-à-dire : (i) des informations destinées aux chapitres par pays et (ii) des exposés de deux pages à titre de contribution au Forum d'Accra (voir la fiche relative aux rapports-pays). Pour la mi-mars, convocation, par les coordinateurs nationaux, d'une réunion regroupant des représentants des pouvoirs publics, des donateurs et des organisations de la société civile pour finaliser et valider ces documents avant leur transmission à l'OCDE.
7	ENVOI DES DONNEES	Transmission, par les coordinateurs nationaux, des résultats de l'enquête (rapport-pays et feuille de calcul pays) au Secrétariat de l'OCDE pour le 31 mars 2008 dernière limite, à l'adresse hifsurvey@oecd.org . Ces informations constitueront la base des chapitres par pays.
8	EXAMEN DES CHAPITRES PAR PAYS	Soumission par l'OCDE d'un avant-projet des chapitres par pays aux coordinateurs nationaux. Organisation par ces derniers d'une réunion regroupant des représentants des pouvoirs publics, des donateurs et des organisations de la société civile pour vérifier les informations présentées dans ces chapitres et, éventuellement, formuler des commentaires à l'intention de l'OCDE.
9	FINALISATION DES CHAPITRES PAR PAYS	Diffusion par l'OCDE des chapitres par pays une fois intégrés les commentaires des coordinateurs nationaux (tous les chapitres par pays ne pourront vraisemblablement pas être rendus publics avant le Forum de haut niveau d'Accra). Ces chapitres serviront de base pour préconiser des réformes au niveau des pays.
10	FORUM DE HAUT NIVEAU D'ACCRA	En juillet 2008, élaboration par l'OCDE d'un récapitulatif des résultats de l'enquête destiné à informer les délibérations du Forum de haut niveau d'Accra sur l'efficacité de l'aide (2-4 septembre 2008).

ENQUÊTE ET ÉTUDES DOCUMENTAIRES

Au Forum de Paris ont été définis 12 indicateurs des progrès (Cf. annexe). Parmi ces derniers, une distinction doit être établie entre ceux dont la valeur sera dérivée de l'enquête et ceux dont la valeur sera le résultat d'une étude documentaire.

INDICATEURS		QUESTIONNAIRE	AUTRE PROCESSUS
1	Les partenaires ont des stratégies de développement opérationnelles		REA (Banque mondiale)
2a	Des systèmes nationaux fiables de gestion des finances publiques		EPIN (Banque mondiale)
2b	Des systèmes nationaux fiables de passation des marchés		Auto-évaluations
3	Les apports d'aide sont alignés sur les priorités nationales	■	
4	Renforcement des capacités par un soutien coordonné	■	
5a	Utilisation des systèmes nationaux de gestion des finances publiques	■	
5b	Utilisation des systèmes nationaux de passation des marchés	■	
6	Éviter les structures de mise en œuvre parallèles	■	
7	L'aide est davantage prévisible	■	
8	L'aide est non liée		Données recueillies par le CAD/OCDE
9	Utilisation de procédures ou dispositifs communs	■	
10b	Missions sur le terrain.	■	
10b	Travaux analytiques par pays	■	
11	Cadres axés sur les résultats		REA (Banque mondiale)
12	Responsabilité mutuelle	■	

■ **Indicateur 1** : *Les partenaires ont des stratégies de développement opérationnelles* — En 2005, il avait été convenu que la valeur de cet indicateur serait dérivée des Revues de l'efficacité de l'aide effectuées par la Banque mondiale — à l'époque on parlait du Rapport sur le Cadre de développement intégré. Des informations complémentaires sur les méthodes et procédures de calcul de cet indicateur sont accessibles à l'adresse www.oecd.org/dac/hlfsurvey/indicators/1

■ **Indicateur 2a** : *Des systèmes nationaux fiables de gestion des finances publiques* — La valeur de cet indicateur provient des évaluations de la politique et des institutions nationales (EPIN) réalisées par la Banque mondiale dans 135 pays partenaires. Le cadre d'analyse sous-tendant ces évaluations s'appuie sur 16 indicateurs, dont un — le sous-indicateur 13 — renvoie à la qualité des systèmes nationaux de gestion budgétaire et financière. Des informations complémentaires sur les méthodes et procédures de calcul de cet indicateur sont accessibles à l'adresse www.oecd.org/dac/hlfsurvey/indicators/2a

■ **Indicateur 2b** : *Des systèmes nationaux fiables de passation des marchés* — La mesure de cet indicateur s'appuie sur un cadre élaboré par l'Activité conjointe du CAD/OCDE sur la passation des marchés. Celui-ci définit une méthodologie pour l'auto-évaluation par les pays de la qualité de leurs systèmes de passation des marchés. Des informations complémentaires sur les méthodes et procédures de calcul de cet indicateur sont accessibles à l'adresse www.oecd.org/dac/hlfsurvey/indicators/2b

■ **Indicateur 8** : *L'aide est non liée* — Les données relatives à cet indicateur sont tirées des réponses des membres du CAD au Questionnaire annuel sur l'aide non liée. Elles correspondent aux chiffres fournis par les services centraux des organismes donateurs et centralisés par le CAD/OCDE. Des informations complémentaires sur les méthodes et procédures de calcul de cet indicateur sont accessibles à l'adresse www.oecd.org/dac/hlfsurvey/indicators/8

■ **Indicateur 11** : *Cadres axés sur les résultats* — Comme celle de l'indicateur 1, la valeur de cet indicateur est dérivée des Revues de l'efficacité de l'aide effectuées par la Banque mondiale. Des

informations complémentaires sur les méthodes et procédures de calcul de cet indicateur sont accessibles à l'adresse www.oecd.org/dac/hlfsurvey/indicators/11

ASSISTANCE

Une équipe d'assistance, composée d'agents du **PNUD**, de la **Banque mondiale** et de l'**OCDE**, a été mise en place pour apporter un soutien en temps réel aux coordinateurs nationaux et aux correspondants pour les donateurs tout au long des différentes phases de l'enquête. C'est à elle que devront être adressées toutes les **questions techniques et de procédure relatives à l'enquête**, en particulier les demandes d'éclaircissements sur les définitions et les indicateurs, et elle y répondra dans les meilleurs délais. Les réponses aux questions récurrentes seront affichées sur le site web consacré à l'enquête, à l'adresse www.oecd.org/dac/hlfsurvey.

Pour toute question concernant l'enquête, une seule adresse :
hlfsurvey@oecd.org

Si vous le souhaitez, vous pouvez aussi contacter par téléphone un des membres de l'équipe d'assistance dont les coordonnées suivent:

■ OCDE

Misaki Watanabe
Tel. (+33-1) 45 24 76 26

■ Banque Mondiale

Soe Lin
Tel. (+1-202) 458-8101

Bee Ean Gooi
Tel. (+1-202) 458-2380

Janet Entwistle
Tel. (+1-202) 473-5956

Filippo Cavassini
Tel. (+1-202) 458 5227

■ PNUD

Afrique occidentale et centrale
Julien Chevillard
Tel. (+221) 33 869 0659

Afrique australe et orientale
Gert Danielsen
Tel: +27 11 603 5090

Asie et Pacifique

Tom Beloe
Tel: (+66) 2288 2723

Aidan Cox
Tel. (+66) 2288 2735

Europe orientale et centrale
Artemy Izmetiev
Tel. (+233)-20-9338185

CE QUI A CHANGE DANS L'ENQUETE 2008

Au vu des enseignements tirés de l'expérience accumulée en 2006 lors du premier exercice de suivi, diverses mesures ont été prises pour rendre plus fiables les résultats de l'enquête 2008 :

- La couverture de l'enquête a été élargie à un plus grand nombre de pays – une cinquantaine devraient participer à l'édition 2008 — et de donateurs.
- La qualité des définitions et précisions fournies concernant les indicateurs a été améliorée afin de rehausser la cohérence et l'exactitude des données. Des critères précis ont été ajoutés dans le cas des indicateurs dont le calcul avait été jugé laisser une trop large place à l'interprétation. Les donateurs et les pays partenaires sont invités à se conformer rigoureusement à ces nouvelles définitions et précisions. Des exemples ont aussi été ajoutés, à titre indicatif, pour aider les donateurs et les autorités nationales à voir comment appliquer ces critères.
- Le rôle des coordinateurs nationaux a été renforcé. Dans la plupart des pays, un correspondant pour les donateurs a été désigné afin de prêter concours et assistance au coordinateur national (voir plus haut).
- Les appréciations qualitatives ont été approfondies (voir la fiche relative aux rapports-pays).
- La portée du dialogue à l'échelon local a été élargie avec une association plus étroite au processus des organisations de la société civile.
- L'équipe spéciale d'assistance a été étoffée afin de pouvoir mieux répondre aux demandes de soutien technique et de conseil des pays participant à l'enquête.

ANNEXE: OBJECTIFS-CIBLES CONVENUS POUR LES 12 INDICATEURS DES PROGRÈS

INDICATEUR		OBJECTIF-CIBLE POUR 2010
1	LES PARTENAIRES ONT DES STRATÉGIES DE DÉVELOPPEMENT OPÉRATIONNELLES	AU MOINS 75 % DES PAYS PARTENAIRES ont des stratégies de développement opérationnelles.
2a	DES SYSTÈMES NATIONAUX FIABLES DE GESTION DES FINANCES PUBLIQUES	LA MOITIÉ DES PAYS PARTENAIRES progressent d'au moins un degré (0.5 point) sur l'échelle de performance des systèmes de gestion des finances publiques/de l'EPIN (évaluation de la politique et des institutions nationales).
2b	DES SYSTÈMES NATIONAUX FIABLES DE PASSATION DES MARCHÉS	UN TIERS DES PAYS PARTENAIRES progressent d'au moins un degré (de D à C, de C à B ou de B à A) sur l'échelle de performance à quatre degrés utilisée pour cet indicateur.
3	LES APPORTS D'AIDE SONT ALIGNÉS SUR LES PRIORITÉS NATIONALES	RÉDUIRE L'ÉCART DE MOITIÉ – Réduire de moitié la part des apports d'aide au secteur public qui n'est pas comptabilisée dans le budget national (au moins 85 % des apports d'aide étant comptabilisés dans le budget).
4	RENFORCEMENT DES CAPACITÉS PAR UN SOUTIEN COORDONNÉ	50 % DES APPORTS DE COOPÉRATION TECHNIQUE sont mis en œuvre dans le cadre de programmes coordonnés conformes aux stratégies nationales de développement.
5a	UTILISATION DES SYSTÈMES NATIONAUX DE GESTION DES FINANCES PUBLIQUES	RÉDUIRE DE DEUX TIERS la <i>part des apports</i> au secteur public qui ne fait pas appel aux systèmes de gestion des finances publiques des pays partenaires. Dans les pays partenaires qui affichent un score de 5 ou plus sur l'échelle de performance des systèmes de gestion des finances publiques/de l'EPIN (voir Indicateur 2a).
		RÉDUIRE D'UN TIERS la <i>part des apports</i> au secteur public qui ne fait pas appel aux systèmes de gestion des finances publiques des pays partenaires. Dans les pays partenaires qui affichent un SCORE COMPRIS ENTRE 3.5 ET 4.5 sur l'échelle de performance des systèmes de gestion des finances publiques/de l'EPIN (voir Indicateur 2a).
5b	UTILISATION DES SYSTÈMES NATIONAUX DE PASSATION DES MARCHÉS	RÉDUIRE DE DEUX TIERS la <i>part des apports</i> au secteur public qui ne fait pas appel aux systèmes de passation des marchés des pays partenaires. Dans les pays partenaires qui affichent le SCORE A sur l'échelle de performance des systèmes de passation des marchés (voir Indicateur 2b).
		RÉDUIRE D'UN TIERS la <i>part des apports</i> au secteur public qui ne fait pas appel aux systèmes de passation des marchés des pays partenaires. Dans les pays partenaires qui affichent le SCORE B sur l'échelle de performance des systèmes de passation des marchés (voir Indicateur 2b).
6	ÉVITER LES STRUCTURES DE MISE EN ŒUVRE PARALLÈLES	RÉDUIRE DES DEUX TIERS le nombre d'unités parallèles de mise en œuvre des projets.
7	L'AIDE EST DAVANTAGE PRÉVISIBLE	RÉDUIRE L'ÉCART DE MOITIÉ – Réduire de moitié la part de l'aide dont le versement n'est pas effectué au cours de l'exercice budgétaire pour lequel il est prévu.
8	L'AIDE EST NON LIÉE	POURSUIVRE LES PROGRÈS.
9	UTILISATION DE PROCÉDURES OU DISPOSITIFS COMMUNS	66 % DES APPORTS D'AIDE sont fournis dans le cadre d'approches programmes.
10a	MISSIONS SUR LE TERRAIN.	40 % DES MISSIONS DES DONNEURS sur le terrain sont effectuées conjointement.
10b	TRAVAUX ANALYTIQUES PAR PAYS	66 % DES TRAVAUX ANALYTIQUES PAR PAYS SONT EFFECTUÉS CONJOINTEMENT.
11	CADRES AXÉS SUR LES RÉSULTATS	RÉDUIRE L'ÉCART D'UN TIERS – Réduire d'un tiers la proportion de pays qui n'ont pas de cadres d'évaluation et de suivi des performances transparents.
12	RESPONSABILITÉ MUTUELLE	TOUS LES PAYS PARTENAIRES se soumettent à des évaluations mutuelles.



Enquête 2008

De la mise en œuvre de la Déclaration de Paris
Forum de haut niveau d'Accra sur l'efficacité de l'aide

Questionnaire pour
les donateurs

2

A PROPOS DU PRÉSENT QUESTIONNAIRE

Le présent questionnaire doit être complété par tous les organismes donateurs accordant une aide publique au développement (APD) directement aux pays participant à l'enquête. Chaque organisme doit remplir un questionnaire par pays.ⁱ Lorsque les fonds consentis par un donneur sont acheminés par l'intermédiaire d'un autre donneur (bilatéral ou multilatéral), c'est à ce dernier qu'il revient de répondre au présent questionnaire. Une fois le questionnaire renseigné, il doit être transmis **au correspondant donneur** qui assurera la consolidation des résultats au niveau du pays dans la Feuille de Calcul Pays avant il est communiqué au **coordinateur national**ⁱⁱ. Le présent questionnaire s'intègre dans une série comprenant :

1. Note explicative
2. **QUESTIONNAIRE POUR LES DONNEURS**
3. Questionnaire pour les gouvernements
4. Feuille de Calcul Pays
5. Rapport Pays
6. Définitions et précisions

Les définitions des principaux termes et des précisions complémentaires relatives à tous les indicateurs inclus dans ce questionnaire sont fournies dans le document : **Définitions et précisions**. Pour les indicateurs 1, 2, 8 et 11, leurs valeurs seront le résultat d'une étude documentaire. L'indicateur 12 est inclus dans les questionnaires pour le gouvernement. Veuillez trouver les renseignements complémentaires dans la *Note explicative*.

Information sur le donneur

- Nom du donneur : **[Remplir]**

Indicateur 3: Les apports d'aide sont alignés sur les priorités nationales

- À combien se sont chiffrés vos versements d'APDⁱⁱⁱ en faveur de ce pays pour...

Q^{d1}. ...l'année civile 2007 ? USD **[Remplir]**

Q^{d2}. ...l'exercice budgétaire 2006/07 ? USD **[Remplir]**

(la question Q^{d2} n'est à renseigner que pour les pays bénéficiaires dont l'exercice budgétaire ne correspond pas à l'année civile)

- Sur ce total, quelle somme était destinée au secteur public pour ...

Q^{d3}. ...l'année civile 2007 ? USD **[Remplir]**

Q^{d4}. ...l'exercice budgétaire 2006/07 ? USD **[Remplir]**

(la question Q^{d4} n'est à renseigner que pour les pays bénéficiaires dont l'exercice budgétaire ne correspond pas à l'année civile)

Indicateur 4: Renforcer le développement des capacités par un soutien coordonné

- À combien se sont chiffrés vos versements au titre de la coopération technique pour l'année civile 2007 ?

Q^{d5}. USD **[Remplir]**

- À combien se sont chiffrés vos versements au titre de la coopération technique à travers des programmes coordonnés à l'appui du renforcement des capacités pour l'année civile 2007?

Q^{d6}. USD **[Remplir]**

Indicateur 5a: Utilisation des systèmes nationaux de gestion des finances publiques

■ À combien se sont chiffrés les versements d'APD au secteur public pour l'année civile 2007 pour lesquels vous êtes conformé... :

Q^d7. ... aux procédures nationales d'exécution du budget ? USD **[Remplir]**

Q^d8. ... aux procédures nationales de reporting financier ? USD **[Remplir]**

Q^d9. ... aux procédures nationales d'audit ? USD **[Remplir]**

Q^d10. ... aux trois catégories de procédures nationales susmentionnées ? USD **[Remplir]**

Indicateur 5b: Utilisation des systèmes nationaux de passation des marchés

■ À combien se sont chiffrés les versements d'APD au secteur public pour l'année civile 2007 pour lesquels vous êtes conformé aux procédures nationales de passation des marchés ?

Q^d11. USD **[Remplir]**

Indicateur 6: Renforcer les capacités en évitant les structures de mise en œuvre parallèles

■ À combien d'unités parallèles de mise en œuvre de projets avez-vous fait appel au cours de l'année civile 2007 ?

Q^d12. Nombre d'unités parallèles : **[Remplir]**

Indicateur 7: L'aide est davantage prévisible

■ Quel était le montant total des versements d'APD au secteur public programmés pour l'année civile 2007?

Q^d13. USD **[Remplir]**

Indicateur 9: Utilisation de procédures ou dispositifs communs

■ À combien s'est montée l'APD que vous avez versée dans le cadre d'approches fondées sur des programmes au cours de l'année civile 2007? *Merci de préciser les sommes qui sont passées, respectivement, par...*

Q^d14. ...un Soutien budgétaire direct dans le cadre d'une approche-programme ? USD **[Remplir]**

Q^d15. ...d'autres formes d'aide reposant sur une approche-programme ? USD **[Remplir]**

Indicateur 10a: Missions conjointes

■ Combien de missions sur le terrain avez-vous effectuées au cours de l'année civile 2007 ?

Q^d16. Nombre de missions : **[Remplir]**

Q^d17. Sur ce total, combien ont donné lieu à une coordination : **[Remplir]**

Indicateur 10b: Travaux analytiques par pays effectués conjointement

■ Combien d'analyses par pays avez-vous effectuées au cours de l'année civile 2007?

Q^d18. Nombre d'analyses **[Remplir]**

Q^d19. Sur ce total, combien ont donné lieu à une coordination : **[Remplir]**

ⁱ Chacun des organismes de développement composant les Nations-Unis (par exemple PNUD) est invité à compléter un questionnaire individuel et les communiquer aux autres bailleurs. Néanmoins, pour les besoins de l'enquête 2008, seulement un questionnaire consolidé pour tous les organismes des Nations-unis est à renseigner et doit être communiqué au correspondant donneur. Seuls les résultats consolidés seront publiés par l'OCDE. (Cf. Rapport 2006).

ⁱⁱ Pour les pays ne disposant pas de « correspondant donneur », les questionnaires doivent être communiqués directement au coordinateur national.

ⁱⁱⁱ Hors réaménagements de dette, aide humanitaire et soutien de programmes régionaux.

^{iv} L'APD doit être notifiée en dollar des États-Unis. Les taux d'échange annuels moyens des principales devises sont consultables en ligne à l'adresse www.oecd.org/dac/hlfsurvey/faq/exchangerate.



Enquête 2008

De la mise en œuvre de la Déclaration de Paris
Forum de haut niveau d'Accra sur l'efficacité de l'aide

Questionnaire pour
les gouvernements

3

A PROPOS DU PRÉSENT QUESTIONNAIRE

Le présent questionnaire doit être complété par les autorités nationales des pays bénéficiaires de l'APD participant à l'enquête. Le gouvernement doit compléter un seul questionnaire. Une fois rempli, il doit être communiqué au **coordinateur national**, qui assurera la consolidation des résultats au niveau du pays. Le présent questionnaire s'intègre dans une série comprenant :

1. Note explicative
2. Questionnaire pour les donateurs
3. **QUESTIONNAIRE POUR LES GOUVERNEMENTS**
4. Feuille de Calcul Pays
5. Rapport Pays
6. Définitions et précisions

Les définitions des principaux termes et des précisions complémentaires relatives à tous les indicateurs inclus dans ce questionnaire sont fournies dans la *Définitions et précisions*. Pour la présentation des réponses aux questions qui suivent, merci d'utiliser *la Feuille de Calcul Pays*, qui peut être téléchargé sur notre site web : www.oecd.org/dac/hlfsurvey

Indicateur 3: Les apports d'aide sont alignés sur les priorités nationales

- Quel volume estimé d'APD a été comptabilisé en tant que recettes, dons ou prêt APD ?

Q⁹1. dans le budget annuel 2007 (ou 2006/2007): USD: **[Remplir]**

(Votre gouvernement est encouragé à fournir des données détaillées pour chaque donneur dans la feuille de calcul pays)

Indicateur 7: L'aide est davantage prévisible

- A combien s'est montée au total l'APD au secteur public qui a effectivement été inscrites dans vos comptes pour l'année civile 2007?

Q⁹2. USD: **[Remplir]**

(Votre gouvernement est encouragé à fournir des données détaillées pour chaque donneur dans la feuille de calcul pays)

Indicateur 12: Responsabilité mutuelle

- Une évaluation mutuelle des progrès accomplis dans l'exécution des engagements souscrits a-t-elle été réalisée dans votre pays ? (Cf. *Définitions et Précisions*).

Q⁹3. OUI: NON:

(En répondant cette question, le coordinateur national est invité à consulter le parlement, les ONGs ainsi que les donateurs).



Enquête 2008

De la mise en œuvre de la Déclaration de Paris
Forum de haut niveau d'Accra sur l'efficacité de l'aide

Feuille de
calcul pays

4

DATE LIMITE POUR LE RETOUR DES REPONSES A L'ENQUETE 2008 DE TELLE SORTE QUE CELLES-CI PUISSENT SERVIR A INFORMER LES DEBATS DU FORUM DE HAUT NIVEAU D'ACCRA : **31 MARS 2008**

À PROPOS DU PRÉSENT DOCUMENT

Cette Feuille de calcul pays est un tableau Excel à utiliser pour la consolidation des données recueillies dans le cadre de l'enquête. Elle regroupe les informations fournies par les différents donneurs en réponse au Questionnaire pour les donneurs (document 2) et par les autorités nationales en réponse au Questionnaire pour les gouvernements (document 3). Le présent questionnaire s'intègre dans une série comprenant :

1. Note explicative
2. Questionnaire pour les donneurs
3. Questionnaire pour les gouvernements
4. **FEUILLE DE CALCUL PAYS**
5. Rapport Pays
6. Définitions et précisions

COMMENT COMPLÉTER LA PRÉSENTE FEUILLE DE CALCUL PAYS

Cette feuille de calcul pays regroupe les informations fournis par les questionnaires donneurs et le gouvernement. Pour la présentation des réponses aux questions, merci d'utiliser cette **FEUILLE DE CALCUL PAYS**, qui peut être téléchargé sur notre site web :

www.oecd.org/dac/hlfsurvey

VALIDATION DE LA FEUILLE DE CALCUL PAYS

Une fois la fiche récapitulative complétée et validée, elle sera transmise au Secrétariat de l'OCDE, avec le rapport pays, pour le **31 mars 2008** au plus tard, afin que celui-ci puisse procéder à l'agrégation et à l'analyse de l'ensemble des données. Les rapports sont à communiquer par email ou fax au:

Secrétariat HLF

Email: hlfsurvey@oecd.org

Fax (+33-1) 44 30 61 27

Tel. (+33-1) 45 24 76 26



2008 Survey

On Monitoring the Paris Declaration
Accra High-Level Forum on Aid Effectiveness

Country
Report

5

THE DEADLINE FOR SUBMITTING THE RESULTS OF THE 2008 SURVEY IN TIME TO INFORM
THE ACCRA HIGH-LEVEL FORUM IS: **31 MARCH 2008**

ABOUT THIS DOCUMENT

This *Country Report* consolidates qualitative assessment for each of the indicators. It is designed to achieve a better understanding of the challenges and opportunities in improving aid effectiveness at the country level. To this end, stakeholders are invited to complete the two components of the Country Report: 1) the *Country Chapter* inputs and 2) *Two-page contribution to Accra*. This document is part of a set of documents that also includes:

1. Explanatory Note
2. Donor Questionnaire
3. Government Questionnaire
4. Country Spreadsheet
5. **COUNTRY REPORT**
6. Definitions & Guidance

COMPLETING THE COUNTRY REPORT

The two components of the *Country Report* are:

- **COUNTRY CHAPTER INPUTS** provides space for a *short qualitative assessment* for each of the 12 indicators covered in the survey. This will provide the principal source of information for establishing the country chapters that will be drafted for each country. Illustrative questions are provided each indicator.
- **TWO-PAGE CONTRIBUTION FOR ACCRA** provides space to present the *key challenges and reforms* that are needed to improve the effectiveness of aid in your country and achieve the targets agreed in Paris. The format, scope and content of this report are to be agreed in each country (no further guidance is provided).

Both of these reports are established under the authority of the National Co-ordinator, and should reflect the views of a broad range of stakeholders including country authorities, donors and relevant civil society organisations. Stakeholders are, as much as possible, encouraged to reach agreement on a common position. However, where consensus cannot be reached, the reports should record different opinions rather than seek consensus at all costs.

VALIDATION OF THE COUNTRY REPORT

The National Co-ordinator should supervise the preparation of the *Country Reports* with additional support where this is required. The National Coordinator convenes a meeting with government, donors and Civil Society Organisations to finalise and validate these documents before submission to the OECD.

REPORTING

Once the Country Reports have been completed and validated, it should be communicated to the OECD Secretariat, along with the Country Spreadsheet by the **31 March 2008** at the latest, for aggregation and analysis. Following this, the OECD Secretariat will share with the National Coordinator a first draft of the country chapter for comments. Reports should be submitted by email or fax to:

HLF Secretariat

Email: hlfsurvey@oecd.org
Fax (+33-1) 44 30 61 27
Tel. (+33-1) 45 24 76 26

COUNTRY CHAPTER INPUTS

The illustrative questions below are designed to help guide National Co-ordinators in providing qualitative assessments for the indicators. The answers provided will provide the basis for drafting the country chapters and should help better understand the issues and challenges in implementing the Paris Declaration. The responses provided for each indicator should not exceed 800 words.

INDICATOR 1: OPERATIONAL NATIONAL DEVELOPMENT STRATEGIES

■ To what extent does the national development strategy (or poverty reduction strategy) set out clear and prioritised objectives for the country? ■ To what extent are national plans or strategies able to influence the activities undertaken by government and donors by means of making linkages between the plans and budgets, fiscal policies or other resource-allocation instruments? ■ What are the remaining challenges in operationalising national development strategies?

INDICATOR 2A: RELIABLE COUNTRY PUBLIC FINANCIAL MANAGEMENT SYSTEMS

■ What reforms have been implemented or are planned to improve the quality of public financial management systems? ■ What efforts are being made to improve financial management at sub-national levels?

INDICATOR 2B: RELIABLE COUNTRY PROCUREMENT SYSTEMS

■ What actions have been taken or are planned to reform and improve the quality of procurement systems (laws, regulations and institutions)? ■ If legal or institutional frameworks are established (Procurement Acts, Regulatory Authorities, anti-Corruption laws), what steps are taken to build capacities or allocate resources to effectively implement them?

INDICATOR 3: AID FLOWS ARE ALIGNED ON NATIONAL PRIORITIES

■ Please list the main reasons why there are gaps between what is disbursed by donors and what is recorded in annual budget estimates ■ How can the gaps be narrowed? ■ What efforts are being made, or need to be made, by donors to ensure the necessary information disclosure to the relevant government authorities?

INDICATOR 4: STRENGTHEN CAPACITY BY CO-ORDINATED SUPPORT

■ What are the challenges in strengthening capacity development and improving the provision of technical co-operation? ■ What steps are being made by relevant country authorities to identify and communicate clear objectives and strategies for capacity development? ■ What are the steps taken by donors to integrate technical co-operation as part of country programmes and coordinate support among donors?

INDICATOR 5A: USE OF COUNTRY PUBLIC FINANCIAL MANAGEMENT SYSTEMS

■ Please describe the constraints and challenges placed on donors in making use of partner country's public financial management systems (budget execution procedures, financial reporting procedures, auditing procedures)? ■ Are procedures currently in place to use country systems beyond general or sector budget support (e.g. project and basket fund modalities)?

INDICATOR 5B: USE OF COUNTRY PROCUREMENT SYSTEMS

■ Please describe the constraints and challenges placed on donors in making use of partner country's procurement systems? ■ Are procedures currently in place to use country procurement systems beyond general or sector budget support (e.g. project and basket fund modalities)? ■ Please describe cases where donors apply safeguard measures.

INDICATOR 6: AVOIDING PARALLEL IMPLEMENTATION STRUCTURES

■ For which reasons are parallel PIUs established? ■ What steps, if any, are being taken both by donors and governments to phase-out parallel PIUs and/or mainstream PIUs into line ministries?

INDICATOR 7: AID IS MORE PREDICTABLE

■ Please list the main reasons where there are gaps between what was scheduled for disbursement and what was actually recorded as disbursed by government. ■ How can donors improve realism of predictions on volume and timing of expected disbursements? ■ What efforts are being made by the government to 1) meet the various requirements (administrative, technical, financial, etc.) for timely execution of projects and disbursement of funds; and 2) fully capture disbursements in its accounting systems? ■ Have any additional steps been taken to improve predictability of donor funding over the longer term?

INDICATOR 8:

AID IS INCREASINGLY UNTIED

- What efforts are being made by donors at country level to untie aid?

INDICATOR 9:

USE OF COMMON ARRANGEMENTS OR PROCEDURES

- Please describe what use is currently being made of PBAs (i.e. approaches that meet all 4 criteria set out in the survey *Definitions and Guidance*). ■ What are the challenges in channelling a greater proportion of aid in support of PBAs?

INDICATOR 10A:

JOINT MISSIONS

- Please describe what efforts are being made to rationalise and improve co-ordination of donor missions?

INDICATOR 10B:

JOINT COUNTRY ANALYTIC WORK

- Please describe what mechanisms are available to rationalise and co-ordinate country analytic work, either by theme, sector, or other?

INDICATOR 11: RESULTS-ORIENTED FRAMEWORKS

- Are there transparent and monitorable performance assessment frameworks in use in your country? In which areas? (country level, sector level etc.) ■ Is there an operational strategy for improving statistical capacity and/or administrative reporting on results in your country? And how is it implemented? ■ How does information on performance feed back into decision-making at national or sectoral levels in your country? And by which mechanisms.

INDICATOR 12: MUTUAL ASSESSMENT OF PROGRESS

- If a mutual assessment of progress **HAS** been conducted in your country, what are the key features of this mutual assessment? (Annual reporting, periodic independent evaluation etc.? At national, sector, budget support and/or others levels? Who is involved? ■ If a mutual assessment of progress **HAS NOT** been conducted in your country, what actions would be needed to initiate such a mutual assessment?



Enquête 2008

De la mise en œuvre de la Déclaration de Paris
Forum de haut niveau d'Accra sur l'efficacité de l'aide

Définitions et
précisions pour
les questionnaires

6

DATE LIMITE POUR LE RETOUR DES REPONSES A L'ENQUETE 2008 DE TELLE SORTE QUE CELLES-CI PUISSENT SERVIR A INFORMER LES DEBATS DU FORUM DE HAUT NIVEAU D'ACCRA : **31 MARS 2008**

À PROPOS DU PRÉSENT DOCUMENT

Le présent document contient des définitions et autres précisions concernant le Questionnaire pour les donateurs (Document 2) et le Questionnaire pour les gouvernements (Document 3). Il n'y est pas fait référence aux indicateurs pour lesquels les données sont recueillies à travers des études documentaires (indicateurs 1, 2, 8 et 11 voir, le site web : www.oecd.org/dac/hlfsurvey/indicators). Le présent document s'intègre dans une série comprenant:

1. Note explicative
2. Questionnaire pour les donateurs
3. Questionnaire pour les gouvernements
4. Feuille de calcul pays
5. Rapport Pays
6. **DÉFINITIONS ET PRÉCISIONS**

CE QUI A CHANGE DANS L'ENQUETE 2008

L'enquête 2008 ne comporte pas de changement majeur : la finalité de l'exercice et la conception des indicateurs restent les mêmes. Des commentaires sur l'enquête 2006, il était ressorti que des améliorations pourraient être apportées aux définitions et précisions dans l'enquête 2008 afin de mieux mettre en évidence le but poursuivi et de rehausser la cohérence des données recueillies. Dans cette optique :

- La section de *présentation* exposant les raisons qui ont conduit à retenir les différents indicateurs a dans certains cas été révisée afin d'être rendue plus claire (indicateurs 3, 4, 7 et 9).
- Dans le cas de quatre indicateurs, des *critères* supplémentaires ont été ajoutés, afin d'aider les donateurs et les autorités nationales à déterminer avec plus de précision et de façon plus homogène ce qui entre – et n'entre pas – dans le champ des définitions. De tels critères n'ont été élaborés que pour les indicateurs à propos desquels les commentaires sur l'enquête 2006 laissaient penser qu'il était possible d'améliorer la cohérence des données recueillies, à savoir les indicateurs 4, 5a, 6 et 9.
- Des *exemples* ont aussi été ajoutés, à titre indicatif, pour aider les donateurs et les autorités nationales à voir comment appliquer les critères.

Les donateurs et les autorités nationales sont invités à se conformer de manière aussi rigoureuse que possible aux définitions et précisions qui suivent. Si celles-ci diffèrent très sensiblement de l'interprétation qu'ils avaient faite de celles fournies en 2006, ils sont priés de réviser leurs données pour 2006 et de communiquer ces données révisées à l'OCDE pour actualisation de la base. Les questions éventuelles concernant l'interprétation des définitions sont à adresser à l'équipe d'assistance à l'adresse hlfsurvey@oecd.org ou par l'intermédiaire du site web www.oecd.org/dac/hlfsurvey.

CHAMP DE L'ENQUETE

■ Qui doit remplir les questionnaires?

Les questionnaires doivent être complétés par les autorités nationales des pays bénéficiaires (questionnaire pour les gouvernements) et par TOUS les donneurs qui fournissent à ces pays une aide publique au développement. Chaque donneur doit rassembler dans UN MEME formulaire (questionnaire pour les donneurs) les données relatives à l'APD émanant de ses différents organismes, puis transmettre ce dernier au Correspondant pour les donneurs lorsqu'il en existe un ou au Coordinateur national, pour consolidation. Une fois les données consolidées, elles seront remises au Coordinateur national, qui convoquera alors une réunion où seront examinés les résultats de l'enquête avant leur transmission à l'OCDE pour analyse. Les organisations de la société civile NE doivent PAS remplir de questionnaire.

■ Qu'est-ce qu'un donneur ?

Par donneur, on entend tout organisme public — y compris les états et les collectivités locales — habilité à consentir une aide publique au développement (Directives pour l'établissement des rapports statistiques au CAD, para. 35)¹. Les organisations non gouvernementales (ONG) et les entreprises privées ne peuvent être considérées comme des donneurs en vertu de cette définition. Par souci de simplicité, les passages pertinents des Directives pour l'établissement des rapports statistiques au CAD sont consultables à l'adresse www.oecd.org/dac/hlfsurvey/glossary

■ Opérations ne devant pas être prises en compte dans l'enquête

Entrent dans l'aide publique au développement (APD) toutes les opérations satisfaisant la définition fournie au paragraphe 35 des Directives pour l'établissement des rapports statistiques au CAD (voir le site web), à savoir celles qui répondent aux critères suivants :

- Avoir pour but essentiel de favoriser le développement économique et l'amélioration du niveau de vie des pays bénéficiaires ; et
- Être assorties de conditions favorables et comporter un élément de libéralité au moins égal à 25 %.

Sont par contre exclues du champ de l'enquête :

- Les opérations dont le bénéficiaire n'est pas une entité basée dans le pays de destination de l'APD ou est une organisation régionale.
- Les opérations de réaménagement/restructuration de la dette (voir le site web).
- Les opérations de secours et d'aide d'urgence (voir le site web)

Des informations sur ces composantes de l'APD et leurs modalités de gestion peuvent être fournies dans le cadre du rapport par pays (Document 5).

■ Comment les OSC peuvent-elles apporter leur écot à l'enquête ?

Les organisations de la société civile (OSC) ont un rôle important à jouer dans l'enquête. Certes elles n'ont pas à remplir de questionnaire (même si elles contribuent à l'exécution de l'APD) mais elles n'en sont pas moins encouragées à participer au dialogue à l'échelon local sur l'efficacité de l'aide, notamment en prenant part aux réunions organisées par les coordinateurs nationaux.

¹ Par souci de simplicité, les passages pertinents des Directives pour l'établissement des rapports statistiques au CAD sont reproduits dans notre site web : www.oecd.org/dac/hlfsurvey/glossary.

INDICATEUR 3 : LES APPORTS D'AIDE SONT ALIGNÉS SUR LES PRIORITÉS NATIONALES

PRÉSENTATION

Des rapports complets et transparents sur l'aide et ses emplois sont indispensables pour assurer non seulement que les donateurs alignent leurs apports sur les priorités nationales en matière de développement mais également que des comptes sont rendus sur l'utilisation qui est faite des ressources affectées au développement et sur les résultats obtenus. La formulation du budget est un élément central du processus d'élaboration des politiques dans tous les pays. C'est pourquoi le degré d'exhaustivité et de précision de la comptabilisation dans le budget des contributions financières des donateurs en faveur du secteur public est un bon indicateur du sérieux des efforts déployés pour rattacher l'aide aux politiques et processus nationaux.

Cet indicateur se veut donner une idée du degré d'alignement de l'aide. Il mesure le volume total de l'aide — *et pas seulement du soutien budgétaire* — inscrite dans les budgets annuels des pays partenaires, en pourcentage des versements de l'aide total au secteur publique effectués par les donateurs. L'aide budgétaire est toujours considérée comme inscrite au budget mais d'autres modalités telles que l'aide projet peuvent et devraient de façon général, être également inscrites au budget. L'objectif est qu'en 2010 les budgets annuels fournissent un recensement satisfaisant des apports d'aide de sorte que les autorités des pays partenaires soient à même de présenter des états budgétaires précis et complets aux instances législatives et aux citoyens. Des avancées au regard de cet indicateur nécessitent un effort A LA FOIS des donateurs ET des autorités partenaires à différents niveaux :

- Les donateurs doivent communiquer *en temps opportun* aux autorités budgétaires des informations *complètes* sur le volume prévu de leurs versements en se conformant au système de classification utilisé par ces autorités.
- Les autorités partenaires doivent intégrer dans leur budget une estimation de l'ensemble des apports d'aide au secteur public (pour la définition du secteur public, voir plus loin).
- Les autorités nationales et les donateurs doivent s'appliquer ensemble à veiller à ce que l'aide comptabilisée dans les prévisions budgétaires corresponde à une estimation aussi *réaliste* que possible, c'est-à-dire reflétant au plus près les sommes qui seront effectivement versées au cours de l'exercice budgétaire du pays partenaire.

Vous trouvez plus d'information sur ce sujet dans le chapitre 1 de l'enquête 2006 de mise en œuvre de la déclaration de Paris. www.oecd.org/dac/hlfsurvey.

LIBELLE DES QUESTIONS

■ QUESTIONNAIRE POUR LES DONNEURS – A combien se sont chiffrés vos versements d'APD² en faveur de ce pays pour...

Q^d1. ...l'année civile 2007? USD³ _____

Q^d2. ...l'exercice budgétaire 2006/07? USD _____

(la question Q^d2 n'est à renseigner que pour les pays bénéficiaires dont l'exercice budgétaire ne correspond pas à l'année civile)

■ Sur ce total, quelle somme était destinée au secteur public pour...

Q^d3. ...l'année civile 2007? USD _____

Q^d4. ...l'exercice budgétaire 2006/07? USD _____

(la question Q^d4 n'est à renseigner que pour les pays bénéficiaires dont l'exercice budgétaire ne correspond pas à l'année civile)

■ QUESTIONNAIRE POUR LES GOUVERNEMENTS – Quel volume estimé d'APD a été comptabilisé en tant que dons, recettes ou prêts d'APD ?

Q^g1. Dans le budget annuel 2007 (ou 2006/07) ? USD _____

² Hors réaménagements de dette, aide humanitaire et soutien de programmes régionaux.

³ L'APD doit être notifiée en dollars des Etats-Unis. Les taux de change annuels moyens des principales monnaies sont consultables à l'adresse www.oecd.org/dac/hlfsurvey/dac/exchangerate

DÉFINITIONS ET PRÉCISIONS

DONNEUR	<p>Par donneur, on entend tout organisme public — y compris les états et les collectivités locales — habilité à consentir une aide publique au développement (Directives pour l'établissement des rapports statistiques au CAD, para. 35). Les organisations non gouvernementales (ONG) et les entreprises privées ne peuvent être considérées comme des donneurs en vertu de cette définition.</p>
APD	<p>Entrent dans l'aide publique au développement (APD) toutes les opérations satisfaisant la définition fournie au paragraphe 35 des Directives pour l'établissement des rapports statistiques au CAD (voir www.oecd.org/dac/hlfsurvey/glossary), à savoir celles qui répondent aux critères suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Avoir pour but essentiel de favoriser le développement économique et l'amélioration du niveau de vie des pays bénéficiaires ; et ▪ Être assorties de conditions favorables et comporter un élément de libéralité au moins égal à 25 %.
OPÉRATIONS NE DEVANT PAS ÊTRE PRISES EN COMPTE DANS L'ENQUÊTE	<p>Sont exclues du champ de l'enquête :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les opérations dont le bénéficiaire n'est pas une entité basée dans le pays de destination de l'APD ou est une organisation régionale. • Les opérations de réaménagement/restructuration de la dette (voir l'annexe). • Les opérations de secours et d'aide d'urgence (voir l'annexe) <p>Des informations sur ces composantes de l'APD et leurs modalités de gestion peuvent être fournies dans le cadre du rapport par pays (Document 5).</p>
EXERCICE BUDGÉTAIRE 2006/07	<p>Il s'agit de l'exercice budgétaire du pays de destination de l'APD. Dans la précédente enquête, en 2006, il était demandé aux donneurs et aux gouvernements partenaires de caler leurs données sur l'exercice budgétaire du pays partenaire. Tel n'est plus le cas ici. Afin qu'on puisse disposer de données en temps voulu pour le Forum de haut niveau d'Accra, les donneurs comme les pays partenaires sont en effet invités à caler leur données sur l'année civile 2007 [sauf pour l'indicateur 3 (Les apports d'aide sont alignés sur les priorités nationales) pour lequel les données doivent se rapporter à l'exercice budgétaire 2006/07 du pays partenaire].</p>
VERSEMENTS	<p>Un versement est la mise de ressources à la disposition d'un pays ou d'un organisme bénéficiaire (voir les Directives pour l'établissement des rapports statistiques au CAD, para. 15-18). Les apports en nature ne doivent être pris en compte que si la valeur des ressources correspondantes a été monétisée dans un accord ou dans un document transmis au gouvernement. Afin d'éviter que ces sommes soient comptées deux fois, lorsque les apports d'un donneur transitent par un autre donneur leur montant sera notifié par le donneur qui effectue le versement final aux autorités nationales.</p>

VERSEMENTS AU SECTEUR PUBLIC

Ce sont les versements d'APD opérés dans le cadre d'un accord avec des entités de l'administration (ministères, services, organismes ou municipalités) habilités à recevoir des fonds ou entreprendre des dépenses pour le compte de l'administration centrale, y compris pour des travaux et des opérations sur biens ou services délégués ou sous-traités par ces entités à d'autres entités telles que :

- des organisations non gouvernementales (ONG),
- des organismes publics semi-autonomes (institutions paraétatiques, par exemple), ou
- des entreprises privées.

BUDGET ANNUEL

Il s'agit du budget annuel tel qu'approuvé par le parlement (ou tout autre instance législative). Afin de promouvoir la discipline et le réalisme dans l'élaboration du budget, les révisions au budget annuel original NE doivent PAS être prises en compte dans la réponse à la question Qg1, même si elles ont été approuvées par le parlement. Cette règle est dictée par le fait que, d'une part, c'est la crédibilité du budget initial qu'il est important de mesurer et que, d'autre part, les révisions au budget annuel ont bien souvent un caractère rétroactif.

APD COMPTABILISÉE DANS LE BUDGET ANNUEL

Totalité des apports d'APD inscrits en tant que recettes ou dons dans le budget annuel.

TAUX DE CHANGE

Les données relatives à l'APD doivent être exprimées en dollar des États-Unis. Un tableau de conversion est fourni sur le site web : www.oecd.org/dac/hlfsurvey/faq/exchangerate

INDICATEUR 4 : RENFORCER LE DÉVELOPPEMENT DES CAPACITÉS PAR UN SOUTIEN COORDONNÉ

PRÉSENTATION

Cet indicateur se veut rendre compte du degré d'alignement des activités de coopération technique des donateurs avec les objectifs et stratégies des pays partenaires en matière de renforcement des capacités. De ce point de vue, il mesure la performance aussi bien des pays partenaires que des donateurs. Les paragraphes qui suivent, tirés de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide, récapitulent les rôles et responsabilités des deux parties pour ce qui est du renforcement des capacités.

La capacité de planifier, gérer et mettre en œuvre les politiques et programmes et de rendre compte de leurs résultats est un élément essentiel pour la réalisation des objectifs de développement, depuis l'analyse et le dialogue jusqu'à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation. Le renforcement des capacités est une responsabilité qui revient aux pays partenaires, les donateurs ayant un rôle de soutien. Il doit s'appuyer sur des analyses techniques rigoureuses, mais aussi s'adapter à l'environnement social, politique et économique général, y compris à la nécessité de développer les ressources humaines. (Para. 22)

Les pays partenaires s'engagent à : Intégrer des objectifs spécifiques de renforcement des capacités dans leurs stratégies nationales de développement et suivre leur mise en œuvre par le biais, en tant que de besoin, de stratégies de renforcement des capacités placées sous la conduite des pays. (Para 23)

Les donateurs s'engagent à : Aligner le soutien qu'ils apportent (qu'il s'agisse d'analyses ou d'aides financières) sur les objectifs et les stratégies des partenaires en matière de renforcement des capacités, utiliser efficacement les capacités existantes et harmoniser en conséquence leur programme d'appui au renforcement des capacités. (Para 24)

Les donateurs soutiennent un large éventail de programmes de renforcement des capacités, visant pour la plupart le secteur public. Cela dit, la somme de ces efforts produit souvent moins de fruits qu'elle le pourrait. Une des raisons en est que, bien trop souvent, les activités sont fragmentées et ne cadrent pas bien avec les stratégies de renforcement des capacités arrêtées par les pays partenaires.

LIBELLE DES QUESTIONS

■ A combien se sont chiffrés vos versements au titre de la coopération technique pour l'année civile 2007 ?

Q^d5. USD _____

■ A combien se sont chiffrés vos versements au titre de la coopération technique à travers des programmes coordonnés à l'appui du renforcement des capacités pour l'année civile 2007 ?

Q^d6. USD _____

DÉFINITIONS ET PRÉCISIONS

RENFORCEMENT DES CAPACITÉS

Chaque organisation a sa propre définition du concept de renforcement des capacités. Selon le Réseau du CAD/OCDE sur la gouvernance, le renforcement des capacités est le processus par lequel les personnes, les organisations et la société dans son ensemble mettent en pratique, renforcent, créent, adaptent et perfectionnent les capacités au fil du temps. Une étude récente démontre que le renforcement des capacités tend à être plus efficace lorsque :

- le renforcement des capacités est considéré comme un objectif en soi et que des efforts accrus sont déployés pour répertorier les objectifs qu'il vise à atteindre (« le renforcement des capacités dans quel but? ») ;
- le soutien au renforcement des capacités vise trois dimensions : les capacités humaines, les capacités organisationnelles et les capacités institutionnelles en général;
- le renforcement des capacités est pris en main par le pays et non laissé à l'initiative des donateurs.

COOPÉRATION TECHNIQUE

Par coopération technique (également appelée « assistance technique »), on entend l'apport de savoir-faire sous forme de personnel, de formation et d'activités de recherche, avec les coûts qui y sont associés (Directives pour l'établissement de rapports statistiques au CAD, para. 40 à 44). Elle comprend :

- les activités financées par un donneur ayant pour but d'élever le niveau des connaissances, des qualifications, du savoir-faire technique ou des aptitudes productives de la population des pays en développement;
- les services financés par un donneur, par exemple les concours de conseillers, les aides techniques ou la fourniture de savoir-faire, dans le cadre de l'exécution d'un projet d'équipement.

La coopération technique recouvre à la fois les activités de coopération technique pure et les activités de coopération technique intégrées dans des programmes d'investissement (ou des approches fondées sur les programmes). Pour répondre à cette question, les donateurs sont invités à passer en revue leur portefeuille de projets et de programmes et à déterminer la part qu'y occupe la coopération technique.

COOPERATION TECHNI-
QUE COORDONNEE

Est dite coordonnée, la coopération technique, pure ou intégrée, qui respecte les principes suivants :

- *Appropriation* – Les pays partenaires exercent la maîtrise effective de leurs programmes de renforcement des capacités.
- *Alignement* – La coopération technique à l'appui du renforcement des capacités est alignée sur les objectifs et stratégies de développement des pays partenaires.
- *Harmonisation* – Lorsque plusieurs donneurs interviennent pour soutenir le renforcement des capacités sous la conduite du gouvernement partenaire, ils coordonnent leurs activités et leurs contributions.

Les donneurs sont invités à examiner toutes leurs activités de développement pour déterminer la part d'APD pour le secteur publique qui satisfont les **DEUX critères** suivants

Critère 1 Les autorités nationales compétentes (qu'elles appartiennent ou non à l'administration) ont-elles clairement fait savoir les objectifs à poursuivre en matière de renforcement des capacités dans le cadre de stratégies nationales ou sectorielles plus larges ? (O/N)

Critère 2 La coopération technique est-elle alignée sur les objectifs de renforcement des capacités poursuivis par le pays ? (O/N)

ET au moins UN des critères suivants :

Critère 3 Les autorités nationales compétentes (qu'elles appartiennent ou non à l'administration) exercent-elles un contrôle sur les activités de coopération technique ? (O/N)

Critère 4 Si plusieurs donneurs interviennent dans le soutien des programmes du pays, des dispositifs associant les autorités nationales ont-ils été mis en place pour coordonner les activités de coopération technique des différents donneurs ? (O/N)

EXEMPLES

CAMBODGE :

Programme de soutien multidonneurs (MDSP) pour la mise en œuvre du cadre stratégique pour la gestion de la coopération pour le développement

Critère 1 —

Oui. Une priorité du gouvernement est le renforcement des capacités de gestion de l'aide dans le secteur public étant donné que la plupart des programmes nationaux prioritaires de développement seront financés par l'aide. Le cadre stratégique pour la gestion de la coopération pour le développement apporte une réponse à cette attente, et grâce aux fonds provenant du MDSP, le Conseil cambodgien pour la reconstruction et le développement (CRDB) a élaboré une stratégie de renforcement des capacités qui définit des priorités et des modalités de mise en œuvre précises.

Critère 2 —

Oui. Le MDSP est totalement aligné sur les objectifs nationaux de développement et son exécution est opérée sous la conduite et la responsabilité du CRDB, en tant que mandataire du gouvernement.

Critère 3 —

Oui. Tous les apports sont coordonnés par le Directeur national du programme, en l'occurrence le Secrétaire général du CRDB, qui a pour mission de répertorier toutes les activités de coopération technique et d'en gérer la mise en œuvre.

Critère 4 —

Oui. Les financements émanant des cinq donateurs participant au programme sont acheminés par l'intermédiaire d'un seul d'entre eux. Des réunions d'examen du MDSP sont organisées pour permettre la consultation des autres partenaires, et des groupes de travail techniques (dont un sur le partenariat et l'harmonisation) ont été mis en place de telle sorte que tous les partenaires participent à la mise en œuvre du cadre stratégique pour la gestion de la coopération pour le développement et au suivi de cette dernière.

Source : Cambodian Rehabilitation and Development Board (CRDB), Royal Government of Cambodia

INDICATEUR 5A: UTILISATION DES SYSTEMES NATIONAUX DE GESTION DES FINANCES PUBLIQUES

PRÉSENTATION

L'utilisation des structures institutionnelles et des systèmes nationaux pour la gestion de l'aide accroît l'efficacité de l'aide en renforçant durablement la capacité des pays partenaires d'élaborer et de mettre en œuvre des politiques et de rendre des comptes à la population et aux instances parlementaires (Déclaration de Paris, para. 17). C'est pourquoi la Déclaration de Paris encourage des donateurs à utiliser autant que possible les systèmes et procédures du pays (PD §21). Elle reconnaît également qu'il existe des circonstances dans lesquelles les donateurs ont des raisons légitimes de ne pas utiliser les systèmes nationaux. Quand c'est le cas, les donateurs devraient travailler avec le pays partenaires pour renforcer les systèmes nationaux.

Cet indicateur porte sur l'utilisation des systèmes de gestion des finances publiques des pays partenaires pour les apports destinés au secteur public. Il mesure le volume de l'aide passant par le système de gestion des finances publiques du pays partenaire en pourcentage de l'aide totale consentie au secteur public de ce pays. Les systèmes nationaux de gestion des finances publiques sont ceux consacrés par la législation du pays considéré (et les réglementations connexes) et appliqués par les services de l'administration investis d'une fonction de gestion.

Aucune modalité particulière de l'aide ne peut être automatiquement considérée comme utilisant les systèmes nationaux de gestion des finances publiques. La plupart des modalités y compris l'aide projet peuvent être conçus pour utiliser les systèmes nationaux de gestion des finances publiques.

LIBELLE DES QUESTIONS

■ À combien se sont chiffrés les versements d'APD au secteur public pour l'année civile 2007 pour lesquels vous vous êtes conformé...

Q^d7. aux procédures nationales d'exécution du budget (USD)? _____

Q^d8. aux procédures nationales de reporting financier (USD)? _____

Q^d9. aux procédures nationales d'audit (USD)? _____

Q^d10. aux trois catégories de procédures nationales susmentionnées (USD)? _____

DÉFINITIONS ET PRÉCISIONS

VERSEMENTS AU SECTEUR PUBLIC

Ce sont les versements d'APD opérés dans le cadre d'un accord avec des entités de l'administration (ministères, services, organismes ou municipalités) habilités à recevoir des fonds ou entreprendre des dépenses pour le compte de l'administration centrale, y compris pour des travaux et des opérations sur biens ou services délégués ou sous-traités par ces entités à d'autres entités telles que :

- des organisations non gouvernementales (ONG),
- des organismes publics semi-autonomes (institutions paraétatiques, par exemple), ou
- des entreprises privées.

UTILISATION DES PROCÉDURES NATIONALES D'EXÉCUTION DU BUDGET (Qd7)

Les donateurs utilisent les procédures nationales d'exécution du budget lorsque les fonds fournis sont gérés conformément aux procédures de budgétisation consacrées par la législation et appliquées par l'administration du pays considéré. Cela implique que les programmes financés par les donateurs sont soumis aux procédures normales d'autorisation, d'approbation et de déblocage des fonds en vigueur au niveau national.

Les donateurs sont invités à examiner toutes leurs activités de développement pour déterminer la part d'APD pour le secteur publique qui satisfont au moins *trois des quatre critères* suivants :

1. Vos concours sont-ils inclus dans le budget annuel approuvé par les instances législatives ? (O/N)?
2. Ces fonds sont-ils soumis aux procédures nationales d'exécution du budget? (O/N)?
3. Ces fonds sont-ils déposés sur le système bancaire officiel du trésor ? (O/N)
4. Ces fonds ne requièrent pas l'ouverture d'un compte bancaire séparé ? (O/N)?

La législation intègre normalement des dispositions concernant les types de rapports financiers à établir et la périodicité de ces rapports. Par utilisation des procédures nationales de reporting financier, on entend que les donateurs n'imposent pas aux gouvernements des exigences supplémentaires en matière de reporting financier. En particulier, ils S'ABSTIENNENT de :

- réclamer l'application d'un système comptable différent basé sur leurs propres obligations de comptes ;
- demander la tenue de comptes distincts destinés à garder trace de l'utilisation des fonds émanant d'eux.

UTILISATION DES PROCÉDURES NATIONALES DE REPORTING FINANCIER (Qd8)

1. Les donateurs sont invités à examiner toutes leurs activités de développement pour déterminer la part d'APD pour le secteur publique qui satisfont les **DEUX CRITERES** suivants : Vous n'exigez PAS le maintien d'un système comptable différent dicté par vos propres obligations en matière de reporting. (Oui, nous n exigeons pas le maintien d'un système comptable différent/Non, nous exigeons le maintien d'un système comptable différent)
2. Vous vous **CONTENTEZ** d'états financiers établis sur la base du plan comptable en vigueur dans le pays. (O/N)]

Les donateurs s'en remettent aux opinions émanant des instances suprêmes de vérification des comptes au niveau du pays, concernant les rapports et états financiers normalement établis par les pouvoirs publics en vertu de la législation nationale. Par utilisation des procédures nationales d'audit, on entend que les donateurs n'imposent pas aux gouvernements des exigences supplémentaires en matière d'audit.

Les donateurs sont invités à examiner toutes leurs activités de développement pour déterminer la part d'APD pour le secteur publique qui satisfont les **DEUX CRITERES** suivants :

1. Vos fonds sont-ils soumis à audit par les instances suprêmes de vérification des comptes ? (O/N)
2. Vous n'imposez PAS aux gouvernements des exigences supplémentaires en matière d'audit (vos exigences fiduciaires se limitent aux opinions émises par les instances nationales de vérification des comptes). (O/N)

Et l'**UN** au moins des deux critères suivants :

3. Vous n'imposez pas d'normes et matière d'audit différentes de celles de l'instances supérieures ? (O/N)
4. Les instances suprêmes de vérification des comptes appliquent-elles le même calendrier pour les audits relatifs à vos fonds que pour leurs autres exercices d'audit ? (O/N)

UTILISATION DES PROCÉDURES NATIONALES D'AUDIT (Qd97)

APPLICATION DES TROIS CATÉGORIES DE PROCÉDURES NATIONALES (Qd108)

Sont à recenser les versements d'APD au secteur public qui respectent les procédures nationales applicables aux trois volets du système de gestion des finances publiques du pays partenaire, à savoir (i) les procédures nationales d'exécution du budget; (ii) les procédures nationales de reporting financier et (iii) les procédures nationales d'audit.

INDICATEUR 5B: UTILISATION DES SYSTÈMES NATIONAUX DE PASSATION DES MARCHÉS

PRÉSENTATION

L'utilisation des structures institutionnelles et des systèmes nationaux pour la gestion de l'aide accroît l'efficacité de l'aide en renforçant durablement la capacité des pays partenaires à élaborer et à mettre en œuvre des politiques et à rendre des comptes à la population et aux instances parlementaires. C'est pourquoi la Déclaration de Paris encourage des donateurs à utiliser autant que possible les systèmes et procédures du pays (PD §21). Elle reconnaît également qu'il existe des circonstances dans lesquelles les donateurs ont des raisons légitimes de ne pas utiliser les systèmes nationaux. Quand c'est le cas, les donateurs devraient travailler avec le pays partenaires pour renforcer les systèmes nationaux.

Cet indicateur porte sur l'utilisation des systèmes de passation des marchés des pays partenaires pour les apports destinés au secteur public. Il mesure le volume de l'aide passant par le système de passation des marchés du pays partenaire en pourcentage de l'aide totale consentie au secteur public de ce pays. Lorsque des donateurs, tout en respectant les procédures nationales, appliquent des mesures de sauvegarde, il convient de le mentionner dans les commentaires relatifs à l'Indicateur 5b dans le rapport par pays (Document 5).

Aucune modalité particulière de l'aide ne peut être automatiquement considérée comme utilisant les systèmes nationaux de passation de marchés. La plupart des modalités y compris l'aide projet peuvent être conçus pour utiliser les systèmes nationaux de passation des marchés.

LIBELLE DES QUESTIONS

■ À combien se sont chiffrés les versements d'APD au secteur public pour l'année civile 2007 pour lesquels vous vous êtes conformé aux procédures nationales de passation des marchés ?

Q^d9. Utilisation des procédures nationales de passation des marchés (USD): _____

DÉFINITIONS ET PRÉCISIONS

VERSEMENTS AU SECTEUR PUBLIC

Ce sont les versements d'APD opérés dans le cadre d'un accord avec des entités de l'administration (ministères, services, organismes ou municipalités) habilités à recevoir des fonds ou entreprendre des dépenses pour le compte de l'administration centrale, y compris pour des travaux et des opérations sur biens ou services délégués ou sous-traités par ces entités à d'autres entités telles que :

- des organisations non gouvernementales (ONG),
- des organismes publics semi-autonomes (institutions paraétatiques, par exemple), ou
- des entreprises privées.

UTILISATION DES PROCÉDURES NATIONALES DE PASSATION DES MARCHÉS

Les donateurs utilisent les procédures nationales de passation des marchés lorsque les fonds fournis pour la mise en œuvre de projets et programmes sont gérés conformément aux procédures de passation des marchés consacrées par la législation et appliquées par l'administration du pays considéré. Par utilisation des procédures nationales de passation des marchés, on entend que les donateurs n'imposent pas aux gouvernements des exigences supplémentaires ou spéciales pour l'acquisition d'ouvrages, de biens et de services. (Si des défaillances ont été relevées dans le système national de passation des marchés, les donateurs peuvent s'appliquer, en collaboration avec le pays partenaire, à améliorer l'efficacité, la rationalité économique et la transparence des procédures nationales.)

INDICATEUR 6: RENFORCER LES CAPACITÉS EN ÉVITANT LES STRUCTURES DE MISE EN OEUVRE PARALLÈLES

PRÉSENTATION

Pour l'acheminement de leur aide au développement, il arrive que certains donateurs mettent en place des unités de mise en œuvre de projets — autrement dit des entités spécifiquement chargées de gérer des projets ou programmes à l'appui du développement. Dans la Déclaration de Paris, les donateurs sont invités à : "éviter dans toute la mesure du possible la mise en place de structures spécifiquement chargées de la gestion quotidienne et de la mise en œuvre des projets et programmes financés par l'aide".

Cet indicateur vise à mettre en évidence une amélioration des capacités locales de planification, de mise en œuvre et de reddition de comptes à la population et aux instances parlementaires nationales. Il mesure les progrès enregistrés sur ce front au regard de la diminution du nombre d'unités parallèles de mise en œuvre de projets — c'est-à-dire d'entités créées en dehors des structures existantes proposées par les organismes nationaux de mise en œuvre. L'observation tend en effet largement à montrer que ces unités parallèles sapent les efforts de renforcement des capacités nationales, causent des distorsions au niveau des salaires et, d'une manière générale, sèment la confusion quant aux obligations respectives de reddition de comptes sur les progrès accomplis en matière de développement.

Cet indicateur renvoie au nombre total d'unités parallèles de mise en œuvre de projets dans un même pays. Il est exprimé en termes absolus et non en valeur relative. En conséquence, ce nombre d'unités parallèles doit être mis en regard de la nature et du volume de l'aide au développement consentie au pays considéré.

Sachant qu'unités parallèles et unités intégrées de mise en œuvre de projets constituent les deux extrêmes d'un même spectre, l'objectif de cet indicateur est d'aider à mieux cerner à partir de quand une unité n'est plus intégrée mais devient parallèle.

LIBELLE DES QUESTIONS

- À combien d'unités *parallèles* de mise en œuvre de projets avez-vous fait appel au cours de l'année civile 2007 ?
Q^d10. Nombre d'unités parallèles : _____

DÉFINITIONS ET PRÉCISIONS

UNITÉ DE MISE EN ŒUVRE DE PROJET

Pour l'acheminement de leur aide au développement, il arrive que certains donateurs mettent en place des unités de mise en œuvre des projets (aussi appelées unités de gestion des projets, conseillers pour la gestion des projets, bureaux de gestion des projets, bureaux de coordination des projets, etc.). Il s'agit d'entités spécifiquement chargées de gérer les projets ou programmes à l'appui du développement, qui se distinguent généralement par les caractéristiques suivantes :

- Ces entités ne sont habituellement chargées que de tâches subalternes (et non essentielles) liées à la mise en œuvre des projets et programmes : suivi des aspects techniques et/ou financiers et établissement de rapports sur leur avancement, comptabilité, passation des marchés de travaux, biens et services, rédaction des cahiers des charges, supervision des contrats, élaboration de plans détaillés ou des spécifications des équipements.
- Ces entités voient souvent le jour à la demande d'un donneur à la suite du lancement d'un projet ou d'un programme.
- Le volume et la composition des dotations en personnel des unités de mise en œuvre des projets sont très variables. Les effectifs peuvent s'échelonner d'une à pas moins de 200 personnes mais se limitent le plus souvent à moins de 10 professionnels. Si de nombreuses unités de mise en œuvre des projets font appel à des agents de la fonction publique, la plupart recrutent en dehors de cette dernière (des consultants locaux sur contrat de longue durée, par exemple).
- Une distinction doit être établie entre le recours à une unité de mise en œuvre de projets et l'apport direct de conseils techniques à l'administration nationale.

UNITÉ PARALLÈLE DE MISE EN ŒUVRE DE PROJETS

Une unité de mise en œuvre de projet est dite parallèle lorsqu'elle est mise en place et opère, sur ordre d'un donneur, en dehors des structures institutionnelles et administratives existantes du pays. Dans la pratique, unités parallèles et unités intégrées constituent les deux extrêmes d'un même spectre. Les critères qui suivent sont conçus pour aider les donateurs et les autorités partenaires à déterminer où situer la frontière afin de repérer de manière plus sûre les unités parallèles de mise en œuvre de projets.

Aux fins de la présente enquête, seront considérées comme intégrées les unités de mise en œuvre qui répondent «non» à **trois des quatre critères** suivants (faute de quoi il s'agira d'unités parallèles) :

Critère 1 L'unité doit-elle rendre des comptes aux organismes extérieurs/donneurs dont émanent les financements et non aux organismes nationaux (ministères, services, organisme, etc.) dont relève l'exécution ? (O/N)

Critère 2 Le mandat des personnels extérieurs est-il déterminé par le donneur (et non par les organismes nationaux d'exécution) ? (O/N)

Critère 3 Les professionnels employés par l'unité sont-ils pour la plupart choisis par le donneur (et non par les organismes nationaux d'exécution) ? (O/N)

Critère 4 Le barème de rémunération des agents nationaux (tous avantages inclus) est-il supérieur à celui applicable aux agents de la fonction publique nationale ? (O/N)

EXEMPLES

RWANDA

Projet intégré de soutien au renforcement des capacités
au ministère rwandais des Finances et du Plan

1 — L'unité doit-elle rendre des comptes aux organismes extérieurs/donneurs dont émanent les financements et non aux organismes nationaux (ministères, services, organisme, etc.) dont relève l'exécution ?

Non Le projet intégré de soutien (ISP) a été lancé à l'initiative des autorités nationales afin de renforcer les capacités du ministère des Finances et du Plan (MINECOFIN). Le champ et le calendrier des activités sont déterminés par le Plan de développement stratégique établi par le ministère ; la gestion /exécution du projet ont dans un premier temps été assurées par le PNUD, mais les ressources destinées à le financer sont désormais versées directement par les donateurs sur un fonds commun administré par le ministère lui-même. Le secrétariat de l'ISP rend compte directement au Secrétaire général du MINECOFIN. Les obligations de comptes à l'égard des donateurs sont satisfaites par l'intermédiaire d'un Comité de pilotage placé sous la présidence du Secrétaire général du MINECOFIN.

2 — Le mandat des personnels extérieurs est-il déterminé par le donneur (et non par les organismes nationaux d'exécution) ?

Non. Le MINECOFIN fixe lui-même le mandat de tous les personnels extérieurs et toutes les nominations sont soumises au Comité de pilotage dans le cadre du cycle normal de reporting aux donateurs.

3 — Les professionnels employés par l'unité sont-ils pour la plupart choisis par le donneur (et non par les organismes nationaux d'exécution) ?

Non. Tous les professionnels sont choisis par le MINECOFIN, et liés à ce dernier par un contrat, dans le respect des règles et procédures de recrutement en vigueur au ministère.

4 — Le barème de rémunération des agents nationaux (tous avantages inclus) est-il supérieur à celui applicable aux agents de la fonction publique nationale ?

Non. Les agents nationaux perçoivent des traitements et avantages équivalents à ceux des autres agents de même niveau travaillant dans les autres services du ministère.

Source : PNUD Rwanda

Unité du Millennium Challenge Account (MCA) au Cape-Verde

CRITERE 1 — L'unité doit-elle rendre des comptes aux organismes extérieurs/donneurs dont émanent les financements et non aux organismes nationaux (ministères, services, organisme, etc.) dont relève l'exécution ?

Non. Le Millennium Challenges Compact (MCC) rend compte à un Comité de pilotage, qui est présidé par le Ministre des Finances et de l'Administration publique, et comprend les ministres compétents pour les différentes composantes du programme, ainsi que des représentants de la société civile, du secteur privé et des collectivités locales. Les membres du Conseil consultatif viennent du monde des affaires, de la société civile et de l'administration.

CRITERE 2 — Le mandat des personnels extérieurs est-il déterminé par le donneur (et non par les organismes nationaux d'exécution) ?

Non. L'unité de gestion et les organismes exécutants décident seuls quelles personnes extérieures recruter et pour quelle mission. Le mandat de ces personnes est rédigé par l'unité de gestion avec une assistance au renforcement des capacités de la part du MCC.

CRITÈRE 3 — Les professionnels employés par l'unité sont-ils pour la plupart choisis par le donneur (et non par les organismes nationaux d'exécution) ?

Non. Le choix est opéré par les pouvoirs publics, selon des critères et procédures qui ont été arrêtées d'un commun accord avec le MCC.

CRITÈRE 4 — Le barème de rémunération des agents nationaux (tous avantages inclus) est-il supérieur à celui applicable aux agents de la fonction publique nationale ?

Oui. Ces salaires plus élevés se justifient par : 1) des responsabilités plus grandes, 2) l'absence de garantie quant à la durabilité de l'emploi, et 3) la spécificité des qualifications requises (analyse, statistiques, ingénierie, agronomie, etc.)

INDICATEUR 7: L'AIDE EST DAVANTAGE PRÉVISIBLE

PRÉSENTATION

Dans de nombreux pays bénéficiaires, l'aide au développement représente une source importante de recettes et de ressources pour les autorités. Afin de faire le meilleur usage de cette aide, ces dernières doivent être en mesure d'établir des plans à moyen et long terme et d'optimiser la répartition des ressources à leur disposition entre les différents secteurs et à l'intérieur de chacun d'eux. A cet égard, dans la Déclaration de Paris, les donateurs sont appelés à fournir une liste indicative fiable d'engagements au titre de l'aide qui s'inscrivent dans un cadre pluriannuel et à verser l'aide en temps voulu selon un calendrier prévisible en respectant les échéances (DP-§26). S'il convient certes d'améliorer la prévisibilité des apports d'aide sur le court, le moyen et le long terme, cet indicateur porte plus particulièrement sur la prévisibilité pour l'exercice en cours des apports d'aide au secteur public. Il se fonde en conséquence sur la reconnaissance du fait qu'un déficit des recettes totales d'aide du secteur public et des retards dans le versement en cours d'année des fonds programmés peuvent avoir de graves répercussions sur l'aptitude des autorités à mettre en œuvre leur stratégie nationale de développement selon le calendrier prévu.

Cet indicateur mesure l'écart entre l'aide programmée et l'aide effectivement décaissée et intégrée dans la comptabilité des pays partenaires. L'objectif de la Déclaration de Paris est de parvenir à combler progressivement cet écart, de telle sorte que, de plus en plus, l'aide soit versée selon le calendrier convenu et intégralement enregistrée dans la comptabilité des pays partenaires. La concrétisation de cet objectif n'implique pas une action des donateurs uniquement mais nécessite un effort conjoint des donateurs et des gouvernements des pays partenaires sur plusieurs fronts simultanément afin d'améliorer :

- le réalisme des prévisions concernant le volume et le calendrier des versements, et aussi des appréciations quant au rythme de mise en œuvre des programmes ;
- les mécanismes de notification et d'enregistrement des versements provenant des donateurs ;
- le caractère exhaustif de la comptabilisation par les pays partenaires des versements effectués par les donateurs

Vous trouvez plus d'information sur ce sujet dans le chapitre 1 de l'enquête 2006 de mise en œuvre de la déclaration de Paris. www.oecd.org/dac/hlfsurvey.

LIBELLE DES QUESTIONS

- QUESTIONNAIRE POUR LES DONNEURS – Quel était le montant total des versements d'APD au secteur public programmés pour l'année civile 2007 ?

Q^d11. USD : _____

- QUESTIONNAIRE POUR LES GOUVERNEMENTS – À combien s'est montée au total l'APD au secteur public qui a effectivement été inscrite dans vos comptes pour l'année civile 2007 ?

Q^g2. USD: _____

DÉFINITIONS ET PRÉCISIONS

VERSEMENTS D'APD
PROGRAMMÉS

Montant de l'APD que les donateurs avaient prévu de verser au cours de l'année civile 2007 et qu'ils avaient notifié aux autorités partenaires en 2006 ; doivent aussi être pris en compte les versements d'APD prévus en vertu des accords d'aide conclus en 2007.

APD EFFECTIVEMENT
REÇUE

APD effectivement perçue dans le cadre des accords conclus entre les donateurs et le secteur public (voir la définition fournie pour l'Indicateur 3). Les chiffres à fournir par les gouvernements sont ceux qui figurent dans leurs livres/comptes/rapports financiers, y compris, si elles sont connues, les sommes versées directement par les donateurs à des tiers.

SOUTIEN BUDGÉTAIRE DIRECT	Le soutien budgétaire direct se définit comme une méthode de financement du budget d'un pays partenaire via un transfert de ressources d'une agence de financement externe au Trésor public du gouvernement partenaire. Les fonds ainsi transférés sont gérés conformément aux procédures budgétaires du bénéficiaire. Cette définition du soutien budgétaire n'englobe donc pas les fonds transférés au Trésor public pour le financement de programmes ou de projets gérés selon des procédures budgétaires différentes de celles du pays partenaire, dans l'intention d'affecter ces ressources à des usages spécifiques. (Source : OCDE 2006, Harmoniser l'aide pour renforcer son efficacité, Vol. 2). Entrent dans cette définition, aussi bien le soutien budgétaire sectoriel que le soutien budgétaire général.
SOUTIEN BUDGÉTAIRE SECTORIEL	Le soutien budgétaire sectoriel constitue une sous-catégorie du soutien budgétaire direct. Dans ce cas, le dialogue entre les donateurs et les gouvernements partenaires se concentre sur les préoccupations spécifiques à un secteur (Source : adapté de OCDE 2006, Harmoniser l'aide pour renforcer son efficacité, Vol. 2, Chap. 2 : Le soutien budgétaire).
SOUTIEN BUDGÉTAIRE GÉNÉRAL	Le soutien budgétaire général constitue une sous-catégorie du soutien budgétaire direct. Dans ce cas, le dialogue entre les donateurs et les gouvernements partenaires se concentre sur la politique globale et les priorités budgétaires (Source : adapté de OCDE 2006, Harmoniser l'aide pour renforcer son efficacité, Vol. 2, Chap. 2 : Le soutien budgétaire).
ENSEMBLE DES AUTRES MODALITÉS D'AIDE	Total des versements d'APD au secteur public programmés, à l'exception des sommes affectées au soutien budgétaire direct, toutes catégories confondues (voir les définitions ci-dessus).
VERSEMENTS AU SECTEUR PUBLIC	<p>Ce sont les versements d'APD opérés dans le cadre d'un accord avec des entités de l'administration (ministères, services, organismes ou municipalités) habilités à recevoir des fonds ou entreprendre des dépenses pour le compte de l'administration centrale, y compris pour des travaux et des opérations sur biens ou services délégués ou sous-traités par ces entités à d'autres entités telles que :</p> <ul style="list-style-type: none"> → des organisations non gouvernementales (ONG), → des organismes publics semi-autonomes (institutions paraétatiques, par exemple), ou → des entreprises privées.